

## **ASSEMBLEE DE CORSE**

---

### **DELIBERATION N° 99/53 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A LA RECHERCHE DE SOLUTIONS POLITIQUES ADAPTEES AUX PROBLEMES DE LA CORSE**

---

**SEANCE DU 30 AVRIL 1999**

L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, et le trente avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Nicolas ALFONSI, Joseph ANTONA, Jean-Claude BONACCORSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre CHAUBON, Joseph Antoine CHIARELLI, Vincent CICCADA, Jean-Charles COLONNA, Laurent CROCE, Joselyne FAZI-MATTEI, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, César FILIPPI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean-Valère GERONIMI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Pierre-Timothée PIERI, Don Pierre PIETRI, Paul QUASTANA, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUAULT, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Jean-Toussaint TOMA, Marie-Jean VINCIGUERRA

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. Robert FELICIAGGI  
M. Jean-Baptiste LANTIERI à M. José ROSSI  
M. François MOSCONI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT

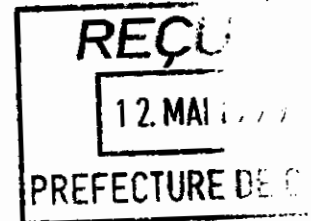
#### **ETAIENT ABSENTS : MM.**

Paul GIACOBBI, Jean MOTRONI, Paul PATRIARCHE, Ange SANTINI,  
Antoine SINDALI, Marcel SIMEONI, François TIBERI, Emile ZUCCARELLI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des collectivités territoriales,
- VU** le règlement de l'Assemblée de Corse, visé notamment en son article 53,
- VU** la motion déposée par le groupe Corsica Nazione,
- SUR** proposition des groupes « Le Rassemblement » et « Un autre Avenir »,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**



### ARTICLE PREMIER :

**REAFFIRME** la nécessité de choisir, dans le respect du Droit et de la Démocratie, la voie du dialogue et de la recherche de solutions politiques adaptées aux problèmes de la Corse.

**DECIDE** à cette fin la création d'un groupe de réflexion et de propositions.

### ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 Avril 1999

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,

**José ROSSI**